



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
15	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
16	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
17	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
18	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X
19	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
21	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
22	CAEN EST	BIZET	Michel	X
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
24	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
32	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
35	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
96	CU CAEN LA MER	HITIER	Burio	
97	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
98	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
99	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
100	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
101	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
102	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
103	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
104	AUNAY-BENY-CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CU CAEN LA MER	LEFORT	Didier	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
126	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
127	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
128	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
129	FALAISE	LEROY	Eric	X
130	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
131	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
132	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
133	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
134	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
135	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
136	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
137	BAYEUX	MARIE	Gérard	
138	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
139	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
140	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
141	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
142	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
143	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
144	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
145	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
146	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
147	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
148	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
149	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
150	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
151	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
152	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
153	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
154	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
155	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
156	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
157	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
158	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
159	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
160	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
161	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
162	FALAISE	POURNY	Pascal	X
163	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
164	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
165	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
166	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
167	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
168	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
169	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
170	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
171	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
172	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
173	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
174	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
175	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
176	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
177	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
178	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany	X
179	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
180	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
181	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
182	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
183	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
184	LISIEUX - MOYEAUX	TOUGARD	Serge	
185	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
186	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
187	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
188	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
189	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
190	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
191	LISIEUX-MOYEAUX	VERGER	Daniel	
192	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
193	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
194	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X
195	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
196	BAYEUX	Représentants à élire		
197	CAEN AGGLO			
198	LIVAROT-ORBEC			
199	LIVAROT-ORBEC			

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CUCLM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CUCLM
1	Manuel DE SOUSA	CUCLM	Eric GUEROUT	CUCLM
2	Michel LEMOINE	CUCLM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCLM
3	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
4	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
5	Claude CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
6	Alain LE FOLL	CAEN EST	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
7	Daniel VERGER	LISIEUX-MOYAU	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAU
8	Erick BLANDIN	CUCLM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
9	Jacques DENOYELLE	CAEN OUEST	Henri GIRARD	CAEN OUEST
10	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-ST SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
11	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
14	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

ACCUEIL DES DELEGUES

M. Jacques LELANDAIS remercie les élus qui se sont mobilisés pour cette réunion du Comité Syndical qui devrait permettre d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation, qui a été adressée à l'ensemble des représentants, le 14 septembre dernier. Les points qui seront ainsi présentés sont rappelés à l'écran :

- **Rapport du Président :**
 - Commissions Locales d'Energie – Automne 2018.
 - Village de l'électromobilité et Normandie Electrique Tour.
 - Déploiement des bornes de recharges rapides.
 - Agenda du Comité Syndical.
- **Adhésion, retrait et transferts de compétences :**
 - Etat des compétences transférées.
 - Retrait et adhésion de membres.
- **Finances :**
 - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
 - Taxe Communale Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.
 - Décision modificative n° 1/2018 du Budget Primitif 2018.
- **Dossier :**
 - Compétences « Petit cycle de l'eau ».

Le Président précise que le dossier du jour, comme il s'était précédemment engagé à le faire, permettra de faire un point d'étape sur les travaux de la commission ad'hoc, composée d'élus du Bureau Syndical, concernant l'évaluation de l'exercice, par le syndicat, des compétences du « Petit cycle de l'eau ».

Mais avant d'aborder ce sujet, il précise qu'il faudra, notamment, délibérer sur les demandes de retrait et d'adhésion qui ont été soumises au syndicat cette année.

Pour garantir le quorum, toujours aussi fragile, tout au long des délibérations, le Président remercie les élus présents de rester, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin de la séance prévue avant 16h00.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités présentes à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé secrétaire de séance.

MODALITES DE VOTE ET DECOMPTE DES PRESENTS

M. le Président précise que, pour ce Comité Syndical, seuls des votes d'intérêt commun seront présentés. Il propose donc, comme traditionnellement, de les réaliser à main levée.

Il rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents et que, pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre seront invités à lever la main.

Par ailleurs, pour que puisse être pris en compte les pouvoirs, il remercie les mandataires de penser, le cas échéant, à lever la main également pour la personne leur ayant donné pouvoir.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents, à l'ouverture de la séance :

	Vote d'intérêt commun
Représentants	199
Représentants en exercice	193*
Quorum atteint à partir de	97
Présents	105
Pouvoirs	14
Total des votants	119

**En attente de désignation d'un représentant de la CUCLM, en remplacement de M. LEMANISSIER de Rosel (démissionnaire) et d'élections en CLE de CAEN AGGLO, LIVAROT-ORBEC et BAYEUX, afin de remplacer respectivement :*

- M. Christian PIELOT, ancien délégué de Saline ;
- M. Yves BREZOT, délégué de Saint-Martin-de-Bienfaite (décédé) ;
- Mme Patricia HENRY, déléguée de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury/Livarot-Pays-d'Auge (démissionnaire) ;
- M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer (décédé) ;
- M. Gérard MARIE, délégué de Carcagny (démissionnaire).

M. Jacques LELANDAIS annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2018

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2018, transmis aux représentants avec la note de présentation, jointe à leur convocation.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	193	105	14	119

Le procès-verbal du 21 juin 2018 est approuvé, à l'unanimité.

RAPPORT DU PRESIDENT

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE – AUTOMNE 2018

M. le Président rappelle que les prochaines Commissions Locales d'Energie se tiendront, dès 18h (à l'exception de celle de Livarot-Orbec, programmée à 14h), du 1^{er} au 15 octobre 2018, selon le planning suivant :

	Elu(s) du Bureau syndical	CLE	Lieu
Lundi 1^{er} octobre	Mireille DUFOUR Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	GRANDCAMP-MAISY Salle de la Maresquerie
Mardi 2 octobre	Jacqueline ANDRE Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	CREPON Salle communale
Mardi 2 octobre	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER	CAMPAGNOLLES Salle des fêtes
Mercredi 3 octobre	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	LA HOGUETTE Salle polyvalente
Mercredi 3 octobre	Jacques LELANDAIS Nicolas JOYAU	CAEN AGGLO	CAEN SDEC ENERGIE
Judi 4 octobre	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	LISIEUX Espace Victor-Hugo
Judi 4 octobre	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE	NOROLLES Salle des fêtes
Lundi 8 octobre	Alain LE FOLL	CAEN EST	VIMONT Salle polyvalente
Lundi 8 octobre	Claude CHESNEL Cédric POISSON Gérard MARIE	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	HOTTOT-LES-BAGUES Salle des fêtes

Mardi 9 octobre	Henri GIRARD	CAEN OUEST	EVRECY Mairie
Mardi 9 octobre	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	BEUVRON EN AUGÉ Salle des fêtes
Mercredi 10 octobre	François BLIN	LIVAROT-ORBEC	ORBEC Salle Vidéo du centre culturel
Mercredi 10 octobre.	Joël BELLANGER Abderrahman BOUJRAD	CAEN SUD	CAUVICOURT Salle polyvalente
Jeudi 11 octobre	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT	LE TOURNEUR (SOULEUVRE-EN-BOCAGE) Salle des fêtes
Jeudi 11 octobre	Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE	HAMARS (LE HOM) Salle des fêtes
Lundi 15 octobre	Gérard MANACH	BAYEUX	SUBLES Salle Socio-culturelle
Lundi 15 octobre	Jacques ROYER	SAINT PIERRE/DIVES-MEZIDON	THIEVILLE (SAINT-PIERRE-EN-AUGÉ) Salle polyvalente

Il rappelle également que, compte-tenu de la nécessité de combler des postes vacants de représentants au Comité Syndical, les CLE de LIVAROT-ORBEC, BAYEUX et CAEN AGGLO, procéderont à des élections pour remplacer, respectivement :

- M. Yves BREZOT, délégué de Saint-Martin-de-Bienfaite (décédé) ;
- Mme Patricia HENRY, déléguée de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury/Livarot-Pays-d'Auge (démissionnaire) ;
- M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer (décédé) ;
- M. Gérard MARIE, délégué de Carcagny (démissionnaire) ;
- M. Christian PIELOT, ancien délégué de Saline, ayant procédé à de nouvelles élections municipales en avril dernier.

L'ordre du jour de ces réunions de proximité est rappelé à l'écran :

- Le nouveau contrat de concession d'Electricité, ce qui change pour les collectivités
- Le petit cycle de l'eau, le projet de service du syndicat....
- Le retrait de Pont-Farcy et l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La présentation d'un outil d'information sur les aides à la transition énergétique,
- Quelques brèves d'actualités.

Un point travaux avec les techniciens du SDEC ÉNERGIE sera proposé avant et après la réunion. Les élus pourront à cette occasion, faire retour du recensement des projets 2019, qui a été joint aux invitations adressées aux Maires et Présidents membres.

L'ensemble des invitations a été envoyé le 4 septembre dernier. Ont ainsi été conviés :

- les délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat ;
- les conseillers Régionaux et Départementaux ;
- les parlementaires ;
- les partenaires (EDF, ENEDIS, GRDF, Primagaz, Antargaz-Finagaz, Orange).

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

VILLAGE DE L'ELECTROMOBILITE ET NORMANDIE ELECTRIQUE TOUR

Dans le cadre de la Foire Internationale de Caen, le SDEC ÉNERGIE organise, en partenariat avec la société CAEN EVENT, la troisième Edition du Normandie Electrique Tour.

Celle-ci aura lieu du 28 au 30 septembre 2018.

Les deux temps forts de cette nouvelle édition sont les suivants :

- Le village de la mobilité durable, installé en face du hall 2 de la foire Internationale de Caen, du vendredi 28 au dimanche 30 septembre. Il sera inauguré le vendredi 28 septembre 2018 à 18h30.
- Le rallye des marins d'eau douce, le samedi 29 septembre, proposant 2 parcours : 130 km et 230 km environ.

Le jour du rallye, les équipes seront accueillies dès 8h dans le parc de l'Abbaye aux Dames, du Conseil Régional, pour un départ à 9h.

Dans la matinée, une pause-café sera proposée aux participants sur les bords de l'Orne avant la pause déjeuner de Clécy, où des challenges les attendront.

A partir de 16h30, les premiers concurrents seront accueillis sur le Village et l'annonce des prix sera réalisée en deux temps :

- 17h 30 pour le parcours des 130 kms (SDEC ÉNERGIE)
- 19h 30 pour le parcours des 230 kms (Caen Event).

Un cocktail sera offert, à l'issue de ces résultats.

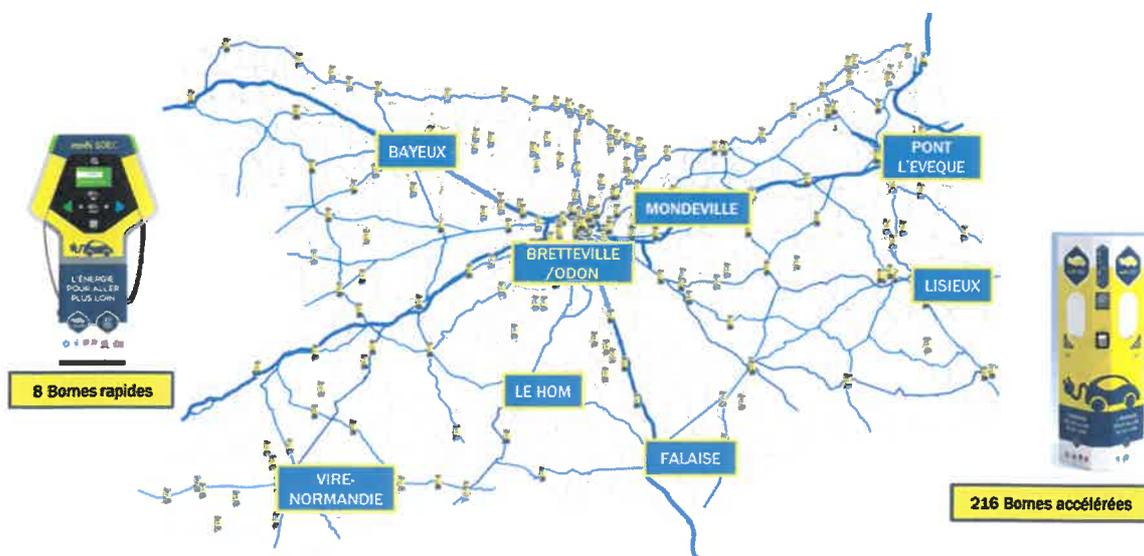
M. le Président précise que les représentants au Comité Syndical ont reçu deux invitations pour la Foire de Caen, avec leur convocation.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES RAPIDES

Dans le cadre de ses actions en faveur de la Mobilité à faible taux d'émission de CO₂, et en complément des 216 bornes délivrant une puissance électrique de 22 kVa, le SDEC ÉNERGIE a décidé de renforcer son schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, en installant 8 bornes dites « à recharge rapide », délivrant une puissance électrique de 50 Kva et 100 Kva.

Ces bornes rapides sont réparties dans tout le Département afin d'offrir ce nouveau service aux usagers de l'électromobilité, aussi bien en zone urbaine, qu'en zone rurale :



AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant, notamment la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, M. le Président annonce les prochaines dates de réunions du Comité Syndical, à savoir :

- 13 décembre 2018 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.
- 7 février 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.
- 4 avril 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.

Outre les Commissions Locales d'Energie, évoquées précédemment, qui se dérouleront du 1^{er} au 15 octobre 2018, le Président informe les élus des dates des prochains événements organisés par le syndicat :

- En novembre, matinales délocalisées sur la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques seront proposés en partenariat avec Enedis ;
- Jeudi 6 décembre 2018, visite d'une installation de méthanisation à Liffré organisée dans le cadre des matinales et des ateliers de la Fabrique Energétique « ENR, Halte aux idées reçues » ;
- Vendredi 11 janvier 2019, vœux du Président, Jacques LELANDAIS, aux membres du Comité Syndical et aux partenaires du syndicat, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE.

ADHESION, RETRAIT ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

ETAT DES COMPETENCES TRANSFEREES

M. le Président annonce que, depuis le Comité Syndical du 21 juin 2018, le Bureau Syndical, lors de sa dernière séance du 14 septembre, a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités et a autorisé le Président à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Les nouveaux transferts concernés sont résumés comme suit :

Compétence	Collectivité
Eclairage Public	Colombiers-sur-Seulles
	Aure-sur-Mer
	Val d'Arry
	Souleuvre-en-Bocage
Signalisation Lumineuse	Le Molay-Littry
Energies Renouvelables	Cormolain
	CC Pré-Bocage Intercom
	Cuverville
Contribution à la Transition Energétique	Vire-Normandie

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences est donc le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
488 communes 1 intercommunalité	447 communes 7 intercommunalités	40 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
75 communes 1 intercommunalité	116 communes 1 intercommunalité	7 communes 2 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
4 communes	—

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

RETRAIT ET ADHESION DE MEMBRES

M. le Président rappelle que la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Manche), constituée au 1^{er} janvier 2018, des communes déléguées de Tessy-Bocage et de Pont-Farcy, a décidé, par délibération en date du 5 avril 2018, de demander le retrait du syndicat de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche.

Par ailleurs, par délibération en date du 28 juin dernier, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies Renouvelables » et « Eclairage Public », à compter du 1^{er} janvier 2019.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, ces demandes de retrait et d'adhésion doivent faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical puis, recevoir l'aval de la majorité qualifiée des collectivités membres du SDEC ÉNERGIE.

Chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour délibérer, délai courant à compter de la date de notification de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE approuvant ce retrait.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision du membre est réputée défavorable.

Des arrêtés préfectoraux (Manche/Calvados) acteront définitivement de cette décision.

Dans un premier temps, le Président propose donc au Comité Syndical d'accepter cette demande de retrait du syndicat de la commune déléguée de Pont- Farcy.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	193	105	14	119

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy au 1^{er} janvier 2019 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Dans un second temps, le Président propose au Comité Syndical d'acter l'adhésion au syndicat de la Communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon ».

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	193	105	14	119

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE au 1^{er} janvier 2019 ;
- **ACCEPTE** le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle de sport, située à Sainte-Honorine-du-Fay et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le transfert de sa compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

FINANCES
FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 28 août 2018 et du Bureau Syndical du 14 septembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 63 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 21 juin dernier, pour un montant total de 2 206 266,15 €.

La liste de ces projets a été transmise aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion (49 projets, pour un montant de 1 478 134,29 €) - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation.

Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours
AMBLIE	RUE DES POREES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	187 419,05 €	105 067,79 €	105 067,79 €
ANISY	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	ECLAIRAGE PUBLIC	8 500,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
BAYEUX	MISE EN VALEUR PAR LA LUMIERE DES CHEVAUX VEGETALISES	ECLAIRAGE PUBLIC	18 305,41 €	16 474,87 €	13 729,06 €
BROUAY (THUE ET MUE)	RUE DE L'EGLISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	44 724,09 €	30 690,07 €	30 690,07 €
COURSEULLES-SUR-MER	MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE TYPE E4 SUR TERRAIN HONNEUR	ECLAIRAGE PUBLIC	97 859,65 €	78 287,72 €	73 394,74 €
	DIAGNOSTIC SIGNALISATION LUMINEUSE	SIGNALISATION LUMINEUSE	24 626,88 €	8 931,23 €	8 931,23 €
DIVES-SUR-MER	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	114 964,13 €	99 328,93 €	86 223,10 €
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RUE DU PRESBYTERE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	36 936,95 €	29 549,56 €	27 702,71 €
	RUE DES OISEAUX		44 825,29 €	35 860,23 €	33 618,97 €
ÉTOUVY (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	QUARTIER L'EPINE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	162 358,98 €	81 179,49 €	81 179,49 €
	DIAGNOSTIC EP	ECLAIRAGE PUBLIC	27 248,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €
ÉVRECY	RUE DU MANOIR - RUE D'YSSINGEAUX	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	175 300,65 €	49 093,62 €	49 093,62 €
	SITE N°6 : MISE EN PLACE DE DEUX CAMERAS	ECLAIRAGE PUBLIC	7 534,23 €	5 273,96 €	5 273,96 €
	TRAVAUX D'EXTENSION D'UN (DE) CANDELABRE (S)		3 768,78 €	2 824,38 €	2 824,38 €
	BT GENDARMERIE 257-15 - SALLE D'EVOLUTION SPORTIVE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	2 906,71 €	872,01 €	872,01 €
FALAISE	RENOUVELLEMENT LANTERNES POUR AMELIORATION DE LA QUALITE DU FLUX	ECLAIRAGE PUBLIC	12 656,32 €	10 125,06 €	9 492,24 €
FERVAQUES (LIVAROT-PAYS-D'AUGE)	RD64 ET RD47 - RUES DE LISIEUX ET D'ORBEC	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	101 898,11 €	41 126,37 €	41 126,37 €

Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours
FLEURY-SUR-ORNE	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	ECLAIRAGE PUBLIC	85 680,00 €	64 980,00 €	64 260,00 €
FONTAINE-HENRY	RENOVATION MATERIELS VETUSTES ARMOIRE 06 POUR UNIFORMISATION SUITE DIAGNOSTIC EP	ECLAIRAGE PUBLIC	5 864,50 €	4 398,38 €	4 398,38 €
GRANDCAMP-MAISY	EXTENSION DE CINQ LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC	16 664,29 €	12 498,22 €	12 498,22 €
LA CAMBE	ECLAIRAGE D'UN PARKING	ECLAIRAGE PUBLIC	4 721,63 €	3 069,06 €	3 069,06 €
LA GRAVERIE (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	ANCIENNE GARE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	46 134,68 €	26 240,13 €	26 240,13 €
	CHEMIN DES FOSSES		30 098,44 €	15 049,22 €	15 049,22 €
LAIZE-CLINCHAMPS	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	ECLAIRAGE PUBLIC	14 000,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
	EXTENSION D'UN ECLAIRAGE DE RENFORCEMENT AU NIVEAU DU PASSAGE PIETON PRES DE L'ABRIS BUS		3 475,16 €	2 606,37 €	2 606,37 €
LASSON (ROTS)	RUE DU MARAIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	66 317,93 €	55 376,54 €	49 738,45 €
MAROLLES	CHEMIN DES BUHOTS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	29 844,37 €	8 203,94 €	8 203,94 €
MATHIEU	ROUTE D'ANGUERNY T2	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	121 946,17 €	81 347,21 €	81 347,21 €
MEZIDON-CANON (MEZIDON-VALLEE-D'AUGE)	RUE PASTEUR - EXTENSION 10 LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC	11 761,15 €	8 820,86 €	8 820,86 €
MONDEVILLE	RUE BRIERE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	180 534,55 €	155 942,96 €	135 400,91 €
PONT-FARCY	DEPOSE DE DEUX POTEAUX BETONS + IMPLANTATIONS DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC	13 430,24 €	8 729,66 €	8 729,66 €
PONT-L'ÉVÊQUE	PLACE FOCH	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	46 570,94 €	38 086,29 €	34 928,21 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	RENOUVELLEMENT FOYERS 07-17 ET 08-04 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC	2 003,41 €	1 502,56 €	1 502,56 €
	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 07-54 HORS SERVICE		2 091,15 €	1 568,36 €	1 568,36 €
	RENOUVELLEMENT FOYER 06-41 HORS SERVICE		361,03 €	270,77 €	270,77 €
	REPLACEMENT CABLE ENTRE LES LAMPADAIRES 02-016 ET 02-017		1 606,85 €	1 205,14 €	1 205,14 €
PUTOT-EN-BESSIN	RUE DES ECOLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	35 360,74 €	24 257,32 €	24 257,32 €
ROULLOURS (VIRE-NORMANDIE)	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC	22 783,00 €	6 645,00 €	6 645,00 €
SAINT-AUBIN-SUR-MER	RUE FOCH (GAMBETTA - MERIEL)	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	299 968,81 €	202 947,30 €	202 947,30 €
SAINT-GERMAIN-D'ECTOT	RUE MONSIEUR PAYSANT ET RUE DE L'EGLISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	118 202,83 €	25 446,61 €	25 446,61 €
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	EXTENSION D'UNE PRISE GUIRLANDE SUR LE LAMPADAIRE 01/047	ECLAIRAGE PUBLIC	152,66 €	152,66 €	114,50 €

Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours
SAINT-MARTIN-DES-BESACES (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	ECLAIRAGE PUBLIC	24 270,00 €	9 970,00 €	9 970,00 €
	EXTENSION ECLAIRAGE EP		11 800,19 €	8 850,14 €	8 850,14 €
TREVIERES	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	74 000,00 €	38 550,00 €	38 550,00 €
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE LA COMMUNE		67 633,54 €	43 961,80 €	43 961,80 €
VARAVILLE	AVENUE DES DEVISES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	102 709,84 €	52 572,29 €	52 572,29 €
VASSY (VALDALLIERE)	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC COMPLEXE SPORTIF	ECLAIRAGE PUBLIC	14 158,48 €	10 618,86 €	10 618,86 €
VISSOIX (VALDALLIERE)	MUTATION PUC 160KVA EGLISE 746-26 PAR UN 400KVA - GROUPE SCOLAIRE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	17 060,81 €	5 118,24 €	5 118,24 €
VIEUX-BOURG	EGLISE ET CONTROLEUR	ECLAIRAGE PUBLIC	12 066,24 €	7 843,06 €	7 843,06 €
TOTAL			2 555 106,86 €	1 533 696,24 €	1 478 134,29 €

Celle-ci, sur proposition du Président, est complétée par les 14 dossiers suivants, déposés depuis l'envoi de la note, pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Intitulé du dossier	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours
FALAISE	RENOUVELLEMENT DES 22/024-025 ; 27/022 HORS SERVICE	1 426,30	1 426,30	1 069,73
	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA FONTAINE COUVERTE	26 279,10	23 651,19	19 709,33
	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC - TRANCHE 2018	184 929,19	129 450,43	129 450,43
FLEURY-SUR-ORNE	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2017	65 315,20	39 515,20	39 515,20
MOYAUX	MISE EN PLACE DE DEUX PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES	25 662,39	17 963,67	17 963,67
OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES LOTISSEMENT - TRANCHE 2	61 536,38	43 075,47	43 075,47
	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES, ARMOIRES, FIL NU - TRANCHE 3	204 495,23	133 405,76	133 405,76
	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES, ARMOIRES - TRANCHE 4	101 567,61	80 542,78	76 175,71
	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES, ARMOIRES - TRANCHE 5	94 206,95	74 361,28	70 655,21
	EXTENSION DE 50 PRISES GUIRLANDES	9 196,02	7 356,82	6 897,02
	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES LOTISSEMENT - TRANCHE 1	40 964,29	32 568,29	30 723,22
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DU FRONT DE MER - MATS MINERAUX	41 443,01	33 154,41	31 082,26
TOURVILLE-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE ET DES LAMPADAIRES	137 823,32	103 367,49	103 367,49
TREVIERES	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	71 546,73	25 041,36	25 041,36
TOTAL		1 066 391,72	744 880,45	728 131,86

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	193	105	14	119

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste complète de demandes (63 nouveaux projets, pour un montant total de 2 206 266,15 €) ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

TAXE COMMUNALE CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - TCCFE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier l'article L 5212-24, fixe les modalités de perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :

1. Lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la TCCFE est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :
 - pour les communes rurales au sens du FACÉ (population inférieure ou égale à 2 000 habitants et située hors d'une unité urbaine de plus de 5 000 habitants) ;
 - ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (principe dit de cristallisation).
2. Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le syndicat, en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes.

La création de communes nouvelles depuis cette date, modifie de facto ce principe de cristallisation.

En effet, ces nouvelles collectivités n'existant pas avant le 31 décembre 2010, il est donc nécessaire pour le Comité Syndical d'en délibérer pour fixer, commune nouvelle par commune nouvelle, les règles de perception de cette taxe à mettre en œuvre.

Deux situations distinctes sont à considérer :

- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est inférieure à 2 000 habitants, les modalités de perception prévues au CGCT s'appliquent ; à savoir, la TCCFE continue d'être perçue par le syndicat ;
- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est supérieure à 2 000 habitants, chaque commune nouvelle doit délibérer, avant le 30 septembre, entre les trois hypothèses suivantes :
 - o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et en reverse 50% à la commune nouvelle ;
 - o La totalité de la TCCFE est perçue par le SDEC ÉNERGIE, qui la reverse à la commune nouvelle dans la proportion perçue par les communes déléguées en 2017 ;
 - o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et conserve la totalité du produit de cette taxe.

En l'absence de délibération, la situation de droit s'applique : la commune nouvelle perçoit la totalité de la TCCFE sur son territoire et conserve la totalité de la taxe.

En 2017, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie, composée des communes déléguées de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille n'a pas pris de délibération avant le 30 septembre de l'année. Pour 2018, elle a donc perçu la totalité de la TCCFE de son territoire.

Par délibération en date du 23 juillet 2018, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie a décidé de revoir sa position, à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- d'autoriser le syndicat à percevoir directement la totalité de la TCCFE sur la commune de Condé-en-Normandie,
- pour les communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille, le SDEC ÉNERGIE conserve la totalité du produit de ladite taxe ;
- pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, le SDEC ÉNERGIE reverse le produit de ladite taxe à la commune de Condé-en-Normandie.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 28 août 2018 et du Bureau Syndical du 14 septembre 2018, le Président soumet cette proposition au Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	193	105	14	119

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de percevoir directement la totalité de la TCCFE sur la commune de Condé-en-Normandie ;
- **ACCEPTE** de conserver la totalité du produit de ladite taxe pour les communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille. Le montant de la TCCFE perçu par le SDEC ÉNERGIE est indexé à la variation de la TCCFE perçue l'année considérée, dans la même proportion que la TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE en 2017. La répartition en 2017 de la TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE, au regard de la totalité de la TCCFE, est de 30.33% ;
- **ACCEPTE**, pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, de reverser le produit de ladite taxe à la commune de Condé-en-Normandie. Le montant de la TCCFE perçu par le SDEC ÉNERGIE est indexé à la variation de la TCCFE perçue l'année considérée, dans la même proportion que la TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE en 2017. La répartition en 2017 de la TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE, au regard de la totalité de la TCCFE, est de 69.27% ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président propose au vote du Comité Syndical, une première décision modificative du budget primitif 2018, concernant :

- La ventilation des opérations de construction d'un génie civil pour le réseau de télécommunication réalisé dans le cadre des effacements coordonnés des réseaux, entre celles dont le syndicat conserve la propriété de l'ouvrage et celles dont ORANGE devient propriétaire, qui nécessite un rééquilibrage budgétairement neutre.
- La dotation initiale de 4 M€ des deux régies « Energies Renouvelables » et « Mobilité durable » créées par délibérations respectives du Comité Syndical du 12 décembre 2017 et du 8 février 2018, qui doit être imputée dans le budget principal en dépense de fonctionnement et en dépense d'investissement, le BP 2018 ne précisant pas ce distinguo.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

> Opérations de construction de génie civil : ajustement des comptes du budget principal

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
23	2315	Génie Civil propriété SDEC ÉNERGIE	730 000€	+ 270 000€	1 000 000€
45	4581618	Génie Civil propriété ORANGE	2 170 000€	- 270 000€	1 900 000€

> Dotation initiale des régies : changement d'imputation de comptes du budget général

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
022	022	Dépenses imprévues	1 000 000€	- 392 000€	608 000€
67	67441	Subvention aux budgets annexes et régies	0€	+ 392 000€	392 000€

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
20	204	Subvention d'équipement	4 120 000€	- 3 608 000€	512 000€
10	1021	Dotation	0€	+ 3 608 000€	3 608 000€

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 28 août 2018 et du Bureau Syndical du 14 septembre 2018, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la décision modificative n° 1-2018.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	193	105	14	119

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget Primitif Principal 2018, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

DOSSIER

COMPETENCES « PETIT CYCLE DE L'EAU »

Par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, le SDEC ÉNERGIE a engagé des études d'opportunités visant à permettre au syndicat de proposer aux collectivités qui le souhaiteraient, d'exercer les compétences attachées au « petit cycle de l'eau », à savoir les compétences « eau potable » et « assainissement ».

Ces études préalables à toute décision doivent permettre d'évaluer :

- d'une part, l'impact pour le syndicat, de l'exercice éventuel de ces compétences tant sur les aspects organisationnel, financier, patrimonial ... et de gouvernance ;
- et d'autre part, l'intérêt pour les collectivités détentrices de ces compétences, de s'adosser en tout ou partie à l'offre de service du syndicat.

Une commission ad'hoc, constituée de membres du Bureau Syndical, a été installée pour évaluer cette faisabilité et il a été décidé du recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage au travers du groupement « ESPELIA/SEBAN », spécialistes de ces domaines d'activités, sur l'ensemble de ces composants – juridique/technique/financier...

La loi NOTRe qui structure cette profonde réorganisation de l'organisation territoriale de l'eau et de l'assainissement en France, a été récemment complétée par la loi dite « Ferrand », promulguée en août 2018 et qui en assoupli pour partie la mise en œuvre.

M. le Président propose que M. Bruno DELIQUE dresse un bilan d'étape de l'ensemble de ces travaux, en présentant notamment :

- Le contexte de l'étude ;
- L'impact de la loi Ferrand ;
- Un bilan intermédiaire de l'étude d'opportunité ; ;
- L'offre de service du syndicat : exercice de la compétence, de la gouvernance ... ;
- L'échéancier.

A. Rappel du contexte de l'étude

M. Bruno DELIQUE rappelle que la compétence de l'eau est définie légalement par l'article L. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « *Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable* ».

Un syndicat compétent en la matière se voit confier la «production» (extraction et traitement de l'eau et transport), la «distribution» (distribution à l'usager), ou les deux en fonction de ses statuts.

Pour ce qui concerne le service de l'assainissement : « *Tout service assurant tout ou partie des missions définies à l'article L. 2224-8 est un service public d'assainissement* ». Ce qui comprend l'assainissement collectif (contrôle des raccordements, collecte, transport et épuration) et non collectif (contrôle, entretien, réhabilitation et traitement vidange).

Un syndicat compétent en la matière se voit confier « l'assainissement collectif », parfois « l'assainissement non collectif ».

M. Bruno DELIQUE rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République organise le transfert des compétences « eau » et « assainissement » :

- Les compétences eau et assainissement sont obligatoires pour les communautés de communes et d'agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Les eaux pluviales urbaines sont rattachées à l'assainissement ;
- De très nombreux syndicats sont dissous.

L'Etat souhaite un regroupement des structures existantes pour une meilleure visibilité de la gestion de l'eau et de l'assainissement à une échelle géographique plus large.

Du point de vue économique et dans un contexte financier contraint, une optimisation des coûts est attendue par une gestion plus mutualisée des investissements et des services associés.

Tant pour l'eau que pour l'assainissement, il s'agit d'une transformation majeure de l'organisation territoriale.

Et il s'agit, pour les collectivités, actuellement en charge de ces compétences, ou pour celles qui le seront demain, d'un challenge à forts enjeux :

- Patrimonial / investissement / exploitation / cartographique...
- Financier / tarifaire
- Sanitaire / qualités des services auprès des usagers / proximité
- Organisation interne / de moyens
- Emplois économiques locaux / élus

Pour rappel, le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a autorisé le Président à évaluer la pertinence ou non d'exercer ces nouvelles compétences « eau » et « assainissement », en :

- mesurant l'impact pour le SDEC ÉNERGIE, au regard de ses activités historiques ;
- évaluant l'attractivité pour les collectivités détenteurs de ces compétences ;
- proposant des modalités d'exercices adaptées aux besoins des collectivités et un mode de gouvernance et de représentativité équilibrée – activités « historiques » / cycle de l'eau.

B. La Loi Ferrand du 3 août 2018

M. Bruno DELIQUE rappelle les principales dispositions de la loi Ferrand, à savoir que :

- Le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI à FP, tout en demeurant obligatoire, peut être repoussé à 2026 (pour cela, un seuil de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population est nécessaire au plus tard le 31 juillet 2019) ;
- Les compétences eau et assainissement sont deux compétences distinctes, dont le transfert peut intervenir indépendamment l'une de l'autre ;
- Les eaux pluviales urbaines ne relèvent plus de la compétence assainissement ;
- Mécanisme de représentation-substitution pour les syndicats situés sur 2 Communautés de Communes.

➤ PRINCIPES :

Sujets	Loi Ferrand
Transfert	Pour les CC, obligatoire pour l'eau et l'assainissement Pour les CA, obligatoire aussi pour le pluvial en plus de l'eau et l'assainissement
Calendrier	Échéance à 2020. Possibilité de s'y opposer pour les CC jusqu'en 2026 (minorité de blocage) Possibilité de faire jouer la minorité de blocage pour les CC exerçant simplement le SPANC.
Pluvial	Dissocié de l'assainissement et donc transfert facultatif pour les CC. Obligatoire pour les CA.
Sort des syndicats	Maintien des syndicats si à cheval sur plusieurs EPCI-FP.
Retrait des syndicats	Plus de retrait unilatéral pour les CC, uniquement pour les CA

➤ IMPACTS :

	Impacts	Déclinaisons Calvados
Pour les CC	Ne sont plus obligées d'exercer la compétence eaux pluviales urbaines	Concerne l'ensemble des CC
	Peuvent repousser l'échéance de 2020 à 2026 si la minorité de blocage est réunie, même en exerçant le SPANC	Cela concerne par exemple la CC Val ès Dunes, la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, la CC Seuilles Terre et Mer ou encore Blangy Pont l'Evêque Intercom.....
Pour les CA	Doivent exercer en 2020, l'ensemble des compétences : eau, assainissement et pluvial	La CA de Lisieux devra se conformer à la réglementation et exercer à compter du 1er janvier 2020 toutes ces compétences
Pour les syndicats	Les syndicats à cheval sur plusieurs EPCI-FP sont maintenus	Des syndicats tels que le SIAEP St Philibert des Champs ou St Benoit d'Hebertot ou Région Argences par exemple, peuvent se maintenir
	Seules les CA peuvent se retirer unilatéralement des syndicats désormais, les CC seront en représentation substitution	La CA de Lisieux pourrait se retirer par simple délibération des syndicats présents sur son périmètre Les CC devront réunir des conditions de majorité pour pouvoir se retirer

C. Bilan intermédiaire de l'étude d'opportunité

➤ Synthèse du diagnostic technique :

L'enjeu de ce diagnostic consiste à identifier le risque technique suite à transfert.

Pour l'eau potable, le risque est faible à modéré.

Pour ce qui concerne l'assainissement, le risque technique est globalement faible mais des points d'attention doivent être portés sur les investissements (certaines stations d'épuration du territoire ne respectent pas les normes et nécessitent des investissements).

Même si les services détiennent une connaissance du patrimoine plus limitée qu'en Eau Potable, celle-ci reste globalement bonne.

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de Balleroy-Littry-Villers précise que le passif, pour l'assainissement, est automatiquement transféré à l'EPCI reprenant la compétence. Pour les excédents, aucun texte n'impose que les excédents soient transférés de la même manière. Le sujet a été évoqué auprès de législateurs. Il est donc important, de s'assurer, pour les stations d'épuration, du transfert à la fois des passifs et des excédents.

M. Bruno DELIQUE confirme que le Sénat avait, en première lecture, proposé de rendre obligatoire le transfert des excédents. Ce point n'a pas été retenu au vote. Le guide de l'intercommunalité et le régime de la délibération concordante ont simplement été rappelés.

➤ Synthèse du diagnostic financier :

L'enjeu du diagnostic financier consiste à analyser l'équilibre des services et à identifier le risque financier à l'exercice de la compétence par le SDEC ÉNERGIE.

Le risque financier est limité pour le SDEC ÉNERGIE (services équilibrés par nature). Le seul enjeu se situe au niveau du transfert des excédents.

En effet, il est possible de repérer :

- des écarts de tarifs significatifs en assainissement, des tarifs homogènes sur l'eau.
- des niveaux d'investissement récents, a priori, faibles tant en eau qu'en assainissement.
- un niveau d'endettement globalement faible, mais quelques territoires localisés avec un niveau d'endettement important.
- des services autonomes et équilibrés en raison de leur nature de SPIC.

M. Claude LEMENOREL, représentant de la Commission Locale d'Énergie de Vassy-Vire-St Sever et Président du Syndicat d'eau du secteur de Saint-Sever, précise que la minorité de blocage n'est applicable que si la Communauté de Communes n'exerçait pas la compétence « Eau », même partiellement, au moment du vote de la loi.

Par ailleurs, ce dernier attire l'attention du Comité Syndical sur le fait que les réseaux, notamment en milieu rural, datent de 50 à 60 ans. Les perspectives d'investissement sont donc très importantes.

D. Projet pour l'exercice de ces compétences par le SDEC ÉNERGIE

M. Bruno DELIQUE rappelle qu'il ne s'agit pas de constituer un syndicat départemental de l'eau et/ou de l'assainissement.

Le SDEC ÉNERGIE souhaite simplement avoir la possibilité d'accompagner les collectivités, qui le demandent, sur l'une et/ou l'autre de ces deux compétences.

Il présente les quatre compétences à la carte et sur mesure, que le SDEC ÉNERGIE pourra proposer. Il s'agit de :

- « La production d'eau potable » ;
- « La distribution d'eau potable » ;
- « L'Assainissement Collectif + Eaux Pluviales Urbaines », en option et sous conditions ;
- « Le SPANC ».

Ces compétences seraient gérées localement, au plus proche des élus et des consommateurs, en garantissant une représentativité des collectivités concernées au sein des instances du syndicat.

Le SDEC ÉNERGIE envisage de mutualiser les moyens pour garantir des services supports performants (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, achats groupés, coordination des travaux ...), de conforter le contrôle des concessions (service dédié spécialisé) et de développer le système d'information géographie Mapéo Calvados, tout en garantissant une gestion intégrée des ressources humaines (formation, développement des compétences, parcours professionnel, risques professionnels...).

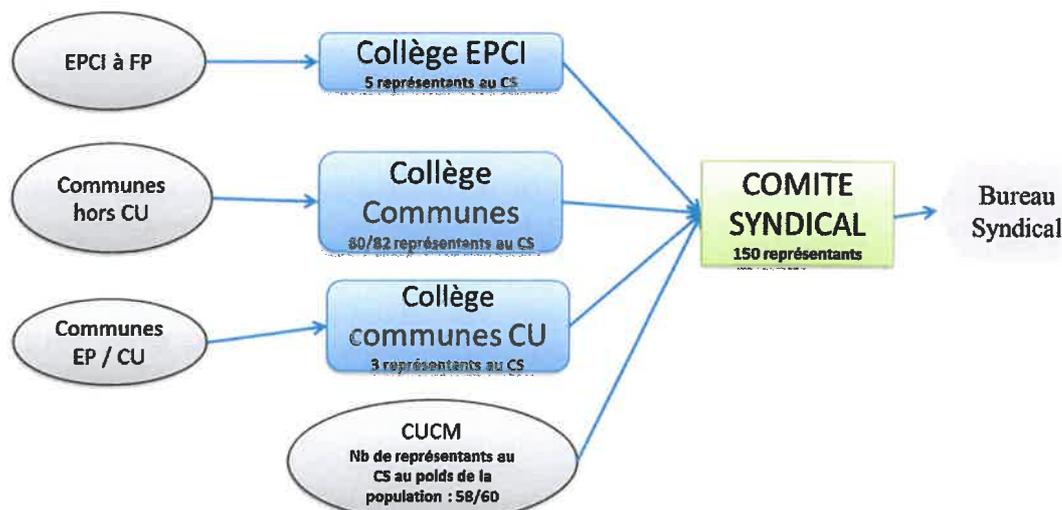
Le syndicat, comme pour l'ensemble des compétences exercées à ce jour, s'engagera auprès des usagers pour la fourniture d'un service de qualité (écoute, information, disponibilité, qualité de l'eau, des rejets et des milieux).

Il garantira également une représentativité équilibrée au sein des instances du syndicat, par type d'adhérent, par compétence, par localisation géographique.

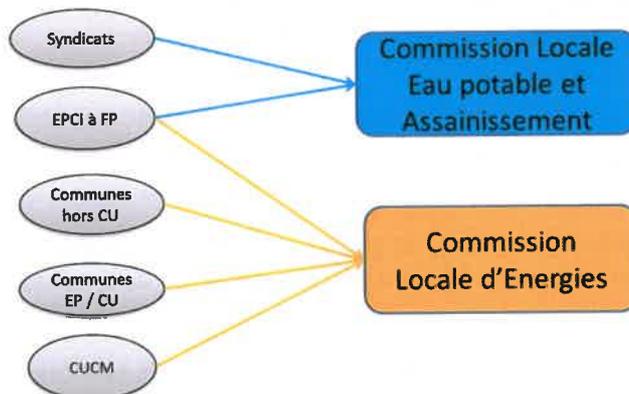
Le mode de gouvernance du syndicat repose sur la création de Commissions Locales de l'Eau potable et de l'Assainissement à l'image des Commissions Locales d'Energies.

Ces Commissions Locales de l'Eau potable et de l'Assainissement auront pour vocation, la gestion locale du service public « eau et assainissement ».

M. Bruno DELIQUE rappelle le schéma de gouvernance prévu dans les statuts du syndicat, à compter du renouvellement des mandats en 2020, à savoir :



En cas d'adhésion de syndicats d'eau et d'assainissement, le SDEC ÉNERGIE devra envisager la création d'un collège supplémentaire qui leur serait dédié ou les intégrer à un collège existant et revoir en conséquence le nombre de membres du Comité Syndical :



M. Hubert FURDYNA, représentant de la Commission Locale d'Énergie de Balleroy-Littry-Villers, s'interroge sur le nombre de budgets envisagés, notamment pour la partie investissement.

M. Philippe LAGALLE confirme la nécessité de prévoir, autant de nouveaux budgets annexes que de besoins (eau, assainissement ...).

E. Echancier

M. Bruno DELIQUE précise les prochaines étapes de la démarche, axées notamment sur la révision des statuts du syndicat et sur des échanges avec les différents acteurs.

Une adaptation des statuts est bien évidemment nécessaire, pour l'exercice de ces deux nouvelles compétences « Eau » et « Assainissement » pour que :

- ✓ Le syndicat dispose des compétences "petit cycle de l'eau" pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de transférer une ou plusieurs de ces compétences
- ✓ La gouvernance du syndicat soit représentative de ses membres.

Dans un premier temps, seront organisées, dès que possible, des échanges bilatéraux avec les Présidents d'EPCI, de SIAEP et de communes en régie, acteurs actuels et futurs, de l'eau et de l'assainissement.

Un bilan de ces rencontres sera proposé au prochain Comité Syndical de décembre, avec la présentation d'un premier avant-projet de révision de statuts.

La validation des statuts révisés devrait pouvoir être proposée au Comité Syndical de février 2019, pour une adoption, après avis des collectivités membres du syndicat, au 1^{er} juillet 2019.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. Alain ARTISON, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer s'étonnant que la compétence GEMAPI n'ait pas été évoquée, M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence des Communautés de Communes.

M. Didier LEFORT, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer propose de retenir davantage de mixité homme/femme au sein du Comité Syndical, dans les nouveaux statuts.

M. le Président, défenseur de la parité, rappelle que ce n'est pas au syndicat d'imposer aux collectivités leur mode de représentativité. Il s'agit bien d'un acte volontaire des conseils municipaux qui élisent leurs délégués.

L'assemblée n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et leur attention.

Enfin, M. le Président confirme que les prochains Comité Syndicaux se tiendront, dans cette même salle de la CCI Caen Normandie les jeudis 13 décembre 2018, 7 février 2019 et 4 avril 2019.

La séance est levée à 16h00.

Le Président,

A blue ink signature of M. Jacques LELANDAIS, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of M. Cédric POISSON, featuring a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

M. Cédric POISSON